

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 décembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 octobre 2010, à 15 heures

*Président* : M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)**Sommaire**Point 27 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5

**Point 27 de l'ordre du jour : Développement social**  
(suite) (A/65/89, A/65/307 et A/65/336)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/65/168 et A/65/174)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (suite) (A/65/173)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/65/157 et A/65/158)
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** (suite) (A/65/172)

1. **M. Kim Bonghyun** (République de Corée) dit que le quinzième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social est l'occasion d'évaluer les progrès réalisés en matière de développement social depuis la tenue du Sommet et de déterminer les lacunes à combler. Il se félicite du rapport du Secrétaire général sur la Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/65/168).

2. Il existe des corrélations marquées entre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est donc essentiel de favoriser l'accès à l'éducation, la création d'emplois et le travail décent. Les politiques mises en oeuvre à cet effet doivent l'être dans leur intégralité et cibler les groupes vulnérables sur le plan social.

3. Les personnes handicapées doivent faire l'objet d'une attention particulière. La communauté des handicapés peut contribuer à définir l'ordre du jour mondial en matière de développement pour 2015 et au-delà. Pour que les points de vue des personnes handicapées soient systématiquement pris en compte dans les programmes de développement, le Gouvernement de la République de Corée a élaboré sa politique d'aide publique au développement en pensant à elles. En 2009, il a offert des services de réadaptation aux personnes handicapées démunies du Viet Nam, en coopération avec une organisation non gouvernementale. Il a également exécuté un

programme de réadaptation, d'intégration sociale et d'apprentissage de l'autonomie au Cambodge.

4. Les populations de la République de Corée et d'autres pays d'Asie vieillissent très rapidement. Le Gouvernement a donc mis en place des mesures dont l'objectif est que les personnes âgées soient traitées avec dignité. En 2008, un régime de retraite a été instauré et les agences pour l'emploi encouragent le recrutement de personnes âgées et leur proposent des services gratuits de placement. Le Gouvernement continue de faire tout son possible pour mettre en oeuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

5. **M<sup>me</sup> Kang Yeong Jung** (République de Corée), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, ajoute qu'il incombe à toutes les nations d'offrir aux jeunes un maximum de possibilités de participer à la vie de la société. Grâce à son gouvernement, les jeunes contribuent davantage à la prise de décisions et sont mieux intégrés dans la société. Le Ministère des femmes et de la famille a organisé des conférences pour encourager les débats entre jeunes et leur participation à l'élaboration des politiques gouvernementales.

6. Les technologies de la communication permettent à un plus grand nombre de jeunes de participer à la prise de décisions et de s'intégrer dans la société. Des communautés se sont constituées en ligne par l'entremise de Facebook et d'autres forums, ce qui permet à tout un chacun d'exprimer librement ses points de vue sur diverses politiques et offre aux jeunes la possibilité d'entrer en contact les uns avec les autres. La coordination entre les dirigeants d'associations de jeunes doit être renforcée au moyen de l'Internet. Cela encouragera un nombre bien plus grand de jeunes à participer et leur fera prendre conscience de la valeur de cette participation. Les organisations d'envergure mondiale telles que l'ONU doivent continuer d'offrir aux jeunes la possibilité d'échanger des vues sur les questions liées à la prise de décisions.

7. **M<sup>me</sup> Leveaux** (Suède) dit que sa délégation approuve pleinement la déclaration faite par la Belgique au nom de l'Union européenne.

8. **M. König** (Suède), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, fait savoir qu'il représente 76 organisations de jeunes de son pays, qui totalisent plus de 500 000 membres.

9. Les inégalités et la discrimination sont les causes profondes de l'exclusion, du chômage et des problèmes de santé, auxquels les décideurs doivent s'attaquer. L'Organisation nationale pour les jeunes homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transsexuels, que préside M. König, s'emploie à trouver des solutions aux difficultés liées à l'orientation et à l'identité sexuelles, et à créer dans la société des espaces où chacun puisse être soi-même et explorer son identité et ses rêves.

10. Les normes qui gouvernent les rapports entre les sexes, la norme hétérosexuelle et les normes d'aptitude physique concernent chacun d'entre nous, que nous nous y conformions ou non. Les discriminations visent surtout les jeunes qui ne s'y conforment pas. Il est nécessaire d'aller au-delà de la simple tolérance et d'accepter que tous les individus sont égaux et que personne ne doit demander la permission de qui que ce soit pour exister.

11. Les jeunes qui sont homosexuels, bisexuels ou transsexuels, sont victimes de brimades en milieu scolaire, subissent des actes de violence dans la famille et se heurtent à la discrimination dans le système de santé. Une telle situation peut susciter anxiété ou dépression; certains se retrouvent sans abri; d'aucuns tentent même de se suicider.

12. L'organisation que préside M. König, et d'autres comme elle, changent la vie de ces jeunes en leur proposant, par exemple, des colonies de vacances qui leur offrent la possibilité de s'ouvrir à d'autres de leurs espoirs, de leurs craintes, de leurs rêves et de leur expérience passée. Cela leur permet de faire face à la discrimination, de transformer des entraves en avantages et de participer pleinement à la vie de la société.

13. Les nouvelles technologies accélèrent les échanges entre jeunes du monde entier. L'information relative aux violations des droits de l'homme se diffuse rapidement, ce qui permet à ses destinataires, où qu'ils résident, de dénoncer immédiatement ces violations. Nombre d'entre elles passent inaperçues, condamnant leurs victimes à l'exclusion, à la pauvreté, au chômage, à la criminalité, entraînant une diminution de leur espérance de vie et limitant leur accès à l'éducation.

14. Les gouvernements doivent prendre acte des Principes de Jogjakarta, dans lesquels il est affirmé que les droits de l'homme s'appliquent à chacun, quelle que soit son orientation et son identité sexuelles. Les crimes inspirés par la haine contre les transsexuels,

actes qui bénéficient parfois du soutien de l'État, constituent un problème grave.

15. Les gouvernements doivent remettre en question les stéréotypes associés à l'identité sexuelle et à la sexualité, et proposer aux jeunes une éducation à la sexualité approfondie, qui comprenne des éléments d'information sur les enjeux de l'orientation et de l'identité sexuelles et sur les méthodes contraceptives. Les gouvernements doivent aussi garantir la sécurité dans les écoles, et faire en sorte qu'elles soient protégées contre toute forme de discrimination et de violence.

16. Il leur faut comprendre qu'ils doivent solliciter le concours des jeunes de la société civile pour régler les problèmes auxquels le monde fait face. Toute mesure prise sans l'implication des jeunes risque de n'être ni pertinente ni efficace, voire d'être illégitime.

17. Selon M<sup>me</sup> **Awad-Hassan** (Soudan), le progrès sur la voie de développement social est mis à rude épreuve par les changements climatiques et les multiples crises que le monde a connues ces dernières années. La communauté internationale devra donc redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995. À elle seule, la croissance économique ne suffira pas pour y parvenir. Le Gouvernement soudanais s'emploie à lever tous les obstacles qui entravent l'intégration sociale et à mettre fin aux conflits, à instaurer la paix et la sécurité, à favoriser la croissance économique et à faire en sorte que la population joue un rôle effectif au coeur du développement social.

18. La paix est une condition préalable fondamentale à l'édification d'une société qui soit sûre et stable pour tous. C'est pourquoi le Gouvernement soudanais a signé l'Accord de paix global en 2005; désireux de régler les conflits et d'instaurer la paix, il recherche des solutions aux problèmes économiques et sociaux du Soudan et s'emploie à favoriser l'intégration sociale. Enfin, il s'attache à renforcer les droits politiques et civils et à accroître le nombre de ceux qui participent aux prises de décision. Le référendum de 2011 permettra à la population du sud du pays de déterminer son avenir.

19. Le Soudan a mis au point un plan national de lutte contre la pauvreté et il a consacré 31,45 millions de livres soudanaises au financement de projets visant à venir en aide aux étudiants diplômés, du fait que le

développement ne pourra se concrétiser sans la participation des jeunes. De plus, le montant des salaires a été revu à la hausse, les programmes de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement supérieur ont été enrichis et le Gouvernement s'emploie à éliminer l'illettrisme. Il s'attache aussi à améliorer les soins de santé, l'assainissement et l'environnement, et tente d'instaurer la sécurité alimentaire; il a élaboré une Stratégie nationale sur 25 ans (2007-2031) dans l'espoir de donner une impulsion au développement social et économique. Le montant des fonds spécifiquement affectés à l'atténuation de la pauvreté a augmenté en 2009 pour atteindre 9 % du PIB. De plus, les banques commerciales ont accru le montant des fonds qu'elles consacrent aux projets de petite taille.

20. Les organisations caritatives islamiques sont en première ligne des institutions qui travaillent à l'instauration de la justice sociale au Soudan. Ces organisations déboursent environ 200 millions de dollars chaque année et, en 2009, elles ont prêté assistance à près de 2 millions de familles. L'éducation de base est obligatoire et gratuite, conformément à la Constitution provisoire de 2005 et à la Stratégie nationale sur 25 ans. Le Soudan a également formulé une stratégie nationale pour l'éducation des filles.

21. En 2009, les recettes du fonds national pour la sécurité sociale ont augmenté de 26 % et les dépenses de sécurité sociale de 64 %. Des fonds ont également été consacrés aux investissements sociaux.

22. Le Gouvernement met en oeuvre des politiques propres à faciliter la mobilité des personnes handicapées et à les intégrer dans la société, et il a aussi conçu une politique nationale pour l'autonomisation des femmes, dont le but est d'accroître leur participation à tous les aspects de la vie sociale et politique et leur implication dans les activités de consolidation de la paix. En application de la loi électorale, 25 % au moins des sièges, au Parlement comme dans les assemblées législatives des États, doivent être occupés par des femmes. Dans le souci d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation, la législation existante a été renforcée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et celles-ci sont les destinataires prioritaires d'initiatives prises aux fins de l'atténuation de la pauvreté.

23. Compte tenu du caractère récurrent des crises mondiales, les États doivent collaborer à la mise en oeuvre des recommandations issues des sommets axés sur le développement social. De plus, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour venir en aide à ceux qui souffrent en raison de l'occupation de la Palestine et des Hauteurs du Golan, et dans toutes les terres arabes occupées.

24. **M. Benítez Versón** (Cuba) dit que, pour la plupart des pays, l'accomplissement des objectifs du Millénaire demeure une chimère, étant donné la nature injuste d'un ordre économique et politique international qui fait fi de la viabilité. De plus, il est très préoccupant de constater que les pays qui ont le plus pâti des crises financière, alimentaire et énergétique sont ceux dont la part de responsabilité dans ces crises était la plus faible. Alors que les inégalités continuent de s'aggraver, des sommes énormes sont gaspillées en dépenses militaires et pour l'achat de drogues. Notant que l'engagement de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement n'est pas tenu, l'orateur se demande si les fonds alloués au renflouement des banques et des spéculateurs ne devraient pas plutôt être utilisés pour venir en aide aux pays en développement.

25. À Cuba, presque tous les objectifs du Millénaire ont été atteints, voire, dans le cas de certains critères de référence, surpassés. Depuis 1959, les transformations sociales et économiques se sont succédé aux fins de l'édification d'une société qui repose sur la justice sociale et la solidarité, en dépit du blocus économique, commercial et financier criminel imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique depuis plus de 50 ans, de l'impact dévastateur de puissants ouragans et des crises mondiales actuelles.

26. Le taux de mortalité infantile est à Cuba l'un des plus faibles du monde, l'illettrisme a été éliminé et l'espérance de vie est plus élevée que celle enregistrée dans de nombreux pays développés. Plus des deux tiers du budget de l'État sont alloués au développement social et à la recherche scientifique et technique. En outre, Cuba partage ses modestes ressources avec d'autres nations du tiers-monde, exécutant des programmes de coopération dans plus de 150 pays, sans exclusive ni imposition de conditions. À cet égard, la campagne d'alphabétisation cubaine, « Oui, je le peux », garantit à des milliers d'individus de par le monde un niveau d'instruction élémentaire. Cuba continuera à travailler avec d'autres et à partager ses

principales ressources, à savoir le capital humain créé par la Révolution, motivé par les principes de solidarité et de justice sociale, afin de favoriser l'émergence de ce monde meilleur que tous appellent de leurs vœux.

27. **M<sup>me</sup> Morgan Sotomayor** (Mexique) dit que la politique de développement social de son pays vise à multiplier les options, les libertés et les moyens offerts à la population, de sorte que celle-ci participe pleinement à la vie de la société et puisse s'exprimer lors de la prise de décisions qui concernent directement sa vie. Un cadre institutionnel et juridique solide a été mis en place aux fins de la mise en œuvre de cette politique et, en vertu de la législation en vigueur, les dépenses sociales ne peuvent tomber au-dessous d'un certain seuil. Quant à la stratégie du Gouvernement, « Vivre mieux », elle est axée sur l'amélioration de la situation actuelle dans les domaines suivants : santé, nutrition, éducation, logement et infrastructures sociales. En outre, la couverture médicale universelle deviendra une réalité en 2012.

28. Se félicitant de la décision prise par l'Assemblée générale de déclarer 2012 Année internationale de la jeunesse, le Mexique demande que tous redoublent d'efforts pour atteindre les objectifs du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, mais aussi lancer de nouveaux défis et ouvrir de nouvelles possibilités aux jeunes. En outre, pour que des résultats durables soient obtenus, il est essentiel de poursuivre les objectifs du Millénaire dans l'optique des jeunes. C'est pourquoi le Gouvernement mexicain a organisé plus tôt dans l'année la Conférence mondiale de la jeunesse, à laquelle ont assisté des représentants de haut niveau venus de plus de 100 pays.

29. Les personnes handicapées ne sont malheureusement toujours pas intégrées de façon effective dans la société, en dépit des avancées réalisées en matière de promotion et de protection de leurs droits depuis l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. **M<sup>me</sup> Morgan Sotomayor** se félicite que le système des Nations Unies s'emploie désormais à mieux servir les personnes handicapées, en tenant davantage compte de leurs points de vue lors de l'établissement de l'ordre du jour de divers forums multilatéraux. Pour sa part, le Mexique continuera de militer pour que l'attention voulue soit accordée, dans une optique intersectorielle et à l'échelle du système, aux problèmes auxquels font face les personnes handicapées, afin que les principes

énoncés dans la Convention soient suivis d'effets pour des millions d'individus partout dans le monde.

30. Ces dernières années, explique **M. Sellos** (Brésil), son pays a notablement progressé sur la voie d'un modèle de développement plus équitable, qui combine une croissance économique viable, la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale. Dans le cadre du programme *Bolsa Familia*, en place depuis 2003, plus de 12 millions de familles démunies reçoivent une allocation mensuelle sous conditions; l'idée est d'encourager les parents à scolariser leurs enfants et les femmes à solliciter des soins avant et après l'accouchement. Depuis son instauration, le programme a permis d'améliorer la situation économique de plus de 50 millions d'individus. Dans le cadre d'un autre programme, un revenu garanti est versé aux personnes âgées ou handicapées dans les ménages qui gagnent moins d'un quart du salaire minimum, et une aide sociale et sanitaire est fournie à ceux qui sont dans le besoin.

31. La proportion de jeunes dans la population est au Brésil l'une des plus élevées au monde. Face aux problèmes que constituent le chômage élevé et les nombreuses morts violentes enregistrées parmi les jeunes, le Gouvernement a institué un programme dans le cadre duquel une allocation mensuelle est versée aux jeunes, de sorte qu'ils arrivent au moins au terme du cycle primaire, apprennent un métier et trouvent un emploi. Ce programme se développe, l'objectif étant qu'au moins 3 millions de jeunes en bénéficient d'ici à la fin de l'année.

32. Cependant, le Brésil est en pleine évolution démographique. Les personnes âgées de 60 ans ou plus constituent déjà 11 % de sa population et, en 2025, elles seront 36 %. La délégation brésilienne convient qu'un instrument international relatif aux droits fondamentaux des personnes âgées est nécessaire à l'appui des efforts consentis au plan national pour remédier aux problèmes associés à une population vieillissante.

33. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans le rapport publié sous la cote A/65/168, les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague demeurent illusoire en dépit de certaines avancées. Les pays développés doivent respecter leurs engagements et fournir des ressources supplémentaires aux pays en développement, en particulier aux plus vulnérables d'entre eux. La

promotion du développement est une responsabilité collective.

34. **M<sup>me</sup> Sapag** (Chili) dit qu'il est important de continuer à appliquer les recommandations internationales sur le vieillissement contenues dans les Principes des Nations unies pour les personnes âgées, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Déclaration de Brasilia (2007) et les accords conclus au cours de la troisième réunion de suivi de ladite Déclaration. Le Chili se félicite des rapports du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/65/157 et A/65/158). Ces rapports mentionnent deux initiatives que le Chili appuie et en faveur desquelles il agira : la campagne menée en Amérique latine pour que soit élaborée une Convention relative aux droits des personnes âgées et la campagne en faveur de la nomination d'un rapporteur spécial sur les droits des personnes âgées.

35. Bien qu'insuffisantes à elles seules, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées pourraient s'appliquer aux femmes et aux personnes handicapées âgées. La réunion de haut niveau que l'Assemblée générale prévoit de consacrer à la prévention et au contrôle des maladies non transmissibles et le rapport récemment publié par l'Organisation mondiale de la santé, *Mental Health and Development*, devraient déboucher sur une amélioration des conditions de vie des personnes âgées, qui, pour nombre d'entre elles, souffrent de maladies physiques ou mentales chroniques.

36. En 2010, une série d'initiatives a été prise pour remédier aux problèmes de la population vieillissante du Chili. On a mis en place un programme de services de soins aux personnes âgées; un service téléphonique centré sur le troisième âge; un fonds destiné à financer des projets conçus par des organisations de personnes âgées; un programme de soutien aux personnes âgées isolées et aux personnes qui en prennent soin. Le premier rapport national sur la situation des personnes âgées dépendantes a été publié. Enfin, des conseils sont dispensés aux personnes âgées qui ont été touchées par le récent tremblement de terre. Cependant, l'accomplissement le plus important a été l'entrée en vigueur d'une loi interdisant les mauvais traitements aux personnes âgées, qui modifie la loi relative à la violence dans la famille, la loi relative aux tribunaux

de la famille et le Code pénal. Pour la première fois, les personnes âgées jouissent désormais d'un statut spécifique au regard de la loi.

37. Prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, **M<sup>me</sup> van de Loo** (Pays-Bas) fait observer que l'Assemblée générale a récemment adopté une résolution dans laquelle elle déclarait que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement était un droit humain fondamental, mais que 2,6 milliards de personnes n'étaient toujours pas raccordées au réseau d'assainissement. Chaque année, 3,5 milliards d'individus décèdent des suites d'une maladie véhiculée par l'eau; la diarrhée est la deuxième cause de décès la plus fréquente parmi les enfants de moins de 5 ans. On estime que dans les 40 prochaines années, ce sont 2 milliards d'individus qui seront privés d'accès à l'eau salubre. L'absence d'eau potable et d'installations sanitaires constitue un obstacle majeur pour la santé des jeunes, partout dans le monde. Dans son *Rapport mondial sur le développement humain* de 2006, le Programme des Nations Unies pour le développement a déclaré que la pénurie au coeur de la crise mondiale de l'eau était une question de pouvoir, de pauvreté et d'inégalités, et non de disponibilité physique. Les Gouvernements ne doivent ménager aucun effort pour permettre à d'exercer son droit à l'eau et à l'assainissement et se concentrer sur les individus et sur les groupes qui se heurtent traditionnellement à des difficultés pour l'exercer.

38. Dans la plupart des pays en développement, les femmes sont responsables de la gestion de l'eau aux niveaux national et local. Chaque jour, elles consacrent à elles toutes plus de 200 millions d'heures à collecter et à transporter l'eau destinée à un usage domestique. Cette tâche est une cause de problèmes physiques et elle empêche les femmes de participer à des activités telles que l'éducation, la génération de revenus ou les loisirs, car elles passent tellement de temps à récolter l'eau qu'il est difficile pour elles de participer à quelque prise de décision que ce soit.

39. Il est nécessaire d'investir pour garantir à chacun un accès équitable à une eau de boisson potable et à des installations sanitaires adéquates, pour un coût modique. Les États doivent s'employer à atteindre les objectifs du Millénaire et à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

40. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que les trois principaux objectifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995, à savoir éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi productif et parvenir à l'intégration sociale, demeurent les principales priorités en matière de développement social. Cependant, les progrès accomplis à cet égard à l'échelle mondiale sont très limités. L'écart entre riches et pauvres se creuse à un rythme alarmant et les jeunes doivent faire face au chômage, à la pauvreté, à l'illettrisme, à l'indépendance et à la déception. Les crises économiques et financières mondiales en cours ont eu de graves conséquences sur le développement social et réduit à néant les progrès qui avaient été accomplis. Le chômage entraîne pauvreté et exclusion sociale; l'intégration sociale et l'atténuation de la pauvreté passent notamment par le plein emploi et le travail décent.

41. Le respect du bien-être des personnes âgées est profondément enraciné dans la culture iranienne et il est garanti par la législation et la réglementation en vigueur. L'Organisation de la sécurité sociale et le Ministère iranien du bien-être de la sécurité sociale travaillent en collaboration avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales à la mise en oeuvre des trois orientations prioritaires contenues dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'Organisation de la sécurité sociale est en outre à l'origine d'un plan qui vise à fournir aux personnes âgées tout une gamme de services de santé. Quant au Centre iranien de recherche sur le vieillissement, il étudie les besoins des personnes âgées sur le plan social et psychologique.

42. La protection des personnes handicapées est également une politique fondamentale pour l'Iran. En 2004, une législation couvrant tous les aspects de leur protection a été adoptée. En outre, l'Iran a joué un rôle actif dans l'élaboration et l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et il y est devenu partie en 2009.

43. Prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, **M<sup>me</sup> Hadid** (Australie) raconte qu'elle a passé cinq mois à parcourir les territoires autochtones de l'Australie, à l'écoute de leurs populations, et qu'elle a participé au voyage par la route effectué à l'initiative des jeunes sur le thème « Make Poverty History » (Reléguez la pauvreté dans le passé). Forte de cette expérience, elle a décidé de faire connaître la dure condition des jeunes autochtones, qui sont les

jeunes les plus vulnérables de la planète. La population autochtone de l'Australie vit dans la pauvreté, avec un accès limité à l'éducation et aux soins de santé. Elle est donc plus exposée à la mortalité infantile, aux comportements criminels et à d'autres problèmes que le reste de la population. Comme nombre d'autres jeunes de sa génération, l'oratrice est fière que, en 2008, le Gouvernement australien ait présenté des excuses officielles à la « Génération volée ». Il a également approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et consacre des ressources à la réduction de l'écart entre autochtones et non autochtones en Australie. Les jeunes Australiens sont unis dans la conviction que cet écart sera réduit à néant de leur vivant. Ils jouent un rôle important dans la société civile et participent activement à la promotion des droits de l'homme aux plans national et international.

44. En tant que membre de la minorité arabo-musulmane d'Australie, **M<sup>me</sup> Hadid** n'a que trop conscience du racisme et de l'intolérance, mais elle connaît aussi la capacité de son pays de reconnaître la valeur de la diversité et du multiculturalisme. Nombre d'enfants grandissent sans avoir la chance, comme elle, d'entretenir des liens étroits avec leur communauté et de nourrir des espoirs pour le futur. Cette situation pénible ne changera pas si les jeunes ne sont pas actifs et ne font pas entendre leur voix avec des résultats concrets à l'échelle internationale. Un bon début serait que tous les États Membres de l'ONU s'approprient son programme de jeunes délégués. Lorsque les enfants de la génération de **M<sup>me</sup> Hadid** regarderont en arrière, elle espère qu'ils se rappelleront qu'à un moment donné, la communauté mondiale a relevé la tête face à ses difficultés et renoué avec la détermination d'instaurer l'unité parmi les nations.

45. **M<sup>me</sup> Ploder** (Autriche) dit que son pays s'aligne sur la déclaration faite par la Belgique au nom de l'Union européenne.

46. **M<sup>me</sup> El Batnigi** (Autriche), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, dit que les politiques axées sur les jeunes doivent être conçues dans une optique intersectorielle, car il n'existe aucun secteur de la sphère politique dans lequel l'action menée n'ait pas de répercussions sur les jeunes. L'éducation et la participation sont essentielles pour le développement social des jeunes; tant dans les pays industrialisés que dans les nations en développement, l'éducation est l'un des meilleurs moyens de briser le cycle de la pauvreté.

47. L'éducation, c'est l'autonomisation, en particulier pour les filles et les jeunes femmes. L'égalité d'accès à l'éducation pour tous les enfants est cruciale pour préserver leur développement social et économique, ainsi que le développement des sociétés auxquelles ils appartiennent. L'éducation est la clef de l'exploitation du potentiel et des talents de chaque enfant, et elle améliore les possibilités d'emploi et de génération de revenu offertes aux jeunes. L'éducation profite donc aux individus et aux pays dans lequel ils vivent. Un accès insuffisant à l'éducation perpétue la pauvreté. De son côté, la pauvreté restreint l'accès à l'éducation car, souvent, les familles démunies ne peuvent pas se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école. Le fait d'investir dans l'éducation peut avoir un effet catalytique sur la santé, la nutrition, l'environnement et la participation au niveau local, et cela peut aussi contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire.

48. Les jeunes doivent participer à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les autres partenaires du processus politique. Cette participation doit reposer sur les principes de la collégialité, de l'autodétermination et de l'autonomie. La participation encourage l'apprentissage informel, l'intégration sociale, et elle améliore la planification et la prise de décisions. Les garçons comme les filles, y compris ceux qui sont défavorisés, doivent être autorisés à participer sur un pied d'égalité. Tous les pays doivent faire en sorte que les jeunes puissent exercer leurs droits, partout dans le monde, et le nombre de délégués de la jeunesse, qui sont des experts dans leurs domaines de spécialisation respectifs, doit également être accru.

49. **M<sup>me</sup> Sæbønes** (Norvège) dit que son pays a été l'un des premiers à signer la Convention relative aux droits des personnes handicapées et qu'il prévoit de la ratifier dès que la nouvelle loi sur la compétence juridique et la tutelle sera entrée en vigueur. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, sa loi sur la lutte contre la discrimination et sur l'accessibilité est elle aussi entrée en vigueur, qui interdit la discrimination fondée sur le handicap.

50. Les objectifs du Millénaire ne pourront être atteints si l'on ne répond pas aux besoins des personnes handicapées. Pourtant, le Secrétaire général a observé dans son rapport (A/65/173) que les politiques et les programmes conçus dans l'optique des objectifs du Millénaire n'incluaient pas spécifiquement les personnes handicapées. Celles-ci sont défavorisées

lorsqu'elles cherchent à accéder à l'information et aux services de santé, et on enregistre parmi elles un taux de mortalité infantile plus élevé que la moyenne. En outre, à l'échelle mondiale, un tiers environ des enfants qui ne sont pas scolarisés sont des enfants handicapés. Il est donc impératif qu'ils soient pris en compte dans le cadre de l'Initiative pour la mise en oeuvre accélérée de l'éducation pour tous, dont le but est l'éducation primaire universelle d'ici à 2015. La Norvège a adopté une politique de prise en compte systématique du handicap dans le cadre de tous les programmes de coopération en matière de développement et les personnes handicapées doivent participer activement à la mise au point et à l'exécution de tels programmes.

51. **M. Malnes** (Norvège), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, ajoute que, pour améliorer les sociétés et renforcer la démocratie et le rôle de la société civile, il est essentiel que les citoyens contribuent à façonner la société. Les jeunes doivent participer au dialogue entre les gouvernements et la société civile, ainsi qu'à la prise des décisions qui en constituent l'aboutissement. Pourtant, bien que les droits de l'enfant aient été entérinés, il est rare que les enfants et les jeunes soient véritablement consultés et impliqués dans les débats qui les concernent.

52. Nombre d'organisations de jeunes engagés dans la défense des droits de l'homme ne peuvent mener à bien leurs activités car ils en sont empêchés. Il est déplorable que, comme l'a révélé le rapport de l'UNESCO intitulé « L'éducation prise pour cible » (2010), on observe une augmentation des menaces et des attaques dont sont victimes les écoliers et les étudiants, souvent parce qu'ils ont exprimé des opinions critiques ou participé au débat public. Dans de nombreux pays, les jeunes qui font partie d'organisations estudiantines sont intimidés et réduits au silence par des menaces de mort; ils sont victimes d'actes de violence, de détention arbitraire et de punitions; il arrive même que certains soient tués. Toutes les attaques contre l'éducation doivent déclencher une réponse internationale, qui passe notamment par la prestation d'une assistance financière et technique à l'appui de l'engagement civique des jeunes.

53. Le fait que l'homosexualité soit illégale dans plus de 80 pays est une source de grave préoccupation. Les membres des organisations qui luttent pour les droits des jeunes homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transsexuels, sont particulièrement exposés et souffrent

de stigmatisation, d'exclusion du système éducatif et de harcèlement. Le droit à la liberté d'association doit également s'appliquer aux organisations qui expriment des points de vue politiques ou religieux en contradiction avec la politique gouvernementale ou avec la majorité de la société.

54. Bien que les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant soient reconnus par presque tous les pays, les principes et les ambitions à la base de cette convention sont loin d'être pleinement suivis d'effet. Il faut louer le Conseil des droits de l'homme, qui s'efforce d'assurer un suivi effectif de la mise en oeuvre de cette convention et de convaincre les gouvernements et la communauté internationale de renforcer leur action à ce titre.

55. Selon **M. Bui The Giang** (Viet Nam), quelles que soient les déclarations optimistes selon lesquelles il serait encore possible de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 (conformément aux objectifs du Millénaire) et en dépit de l'absence de pénurie alimentaire massive, la tourmente économique et financière mondiale se combine aux crises alimentaire et énergétique pour frapper de plein fouet tous les groupes vulnérables de la société, parmi lesquels la sous-alimentation et la pauvreté sont en augmentation. L'objectif d'une société pour tous est donc bel et bien devenu encore plus difficile à atteindre.

56. La délégation vietnamienne partage l'avis du Secrétaire général, à savoir que les politiques articulées sur les trois piliers du développement social doivent être mises en oeuvre conjointement. Elle approuve les principes généraux que préconise le Secrétaire général en matière de promotion de l'intégration sociale et de défense des droits de l'homme. Elle appuie également les mesures recommandées aux niveaux national et international. Cependant, il faut ajouter les pays développés à la liste des entités qui doivent octroyer un allègement de la dette, ainsi que des aides à des conditions de faveur et des subventions, à l'appui des efforts déployés au plan national pour élargir la marge de manoeuvre budgétaire. À cet égard, il demeure impératif pour les pays d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

57. Au cours de l'année écoulée, le Viet Nam a pris une série de mesures en réponse à l'incidence économique et sociale de la crise économique et financière mondiale, notamment en matière de relance budgétaire et de protection sociale, comme les prêts à

coût réduit pour les individus les plus pauvres du pays, afin d'encourager le commerce et la production dans les zones rurales. Il en est résulté pour les premiers mois de 2010 un taux de croissance de plus de 6 % et les exportations ont augmenté de près de 20 %. Les investissements étrangers directs continuent à croître et plus de 300 000 emplois ont été créés.

58. Il faut s'attacher davantage à réaliser de façon concertée les trois piliers du développement social. Le Viet Nam est prêt à assumer sa part de cette responsabilité, mais il a besoin d'une coopération plus effective des autres pays et l'ONU devrait jouer un rôle moteur à ce titre.

59. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, 15 ans après la tenue du Sommet mondial pour le développement social, de nombreux États demeurent indifférents aux engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale et la création d'emplois productifs. La crise financière économique n'a fait qu'aggraver les inégalités et la pauvreté, tant dans les nations développées que dans les pays en développement, démontrant l'échec du système capitaliste mondial. Selon la Banque mondiale, rien qu'en Amérique latine, la crise a fait basculer 10 millions de personnes dans la pauvreté.

60. La domination des intérêts du marché compromet la justice sociale et le développement humain. Les ajustements apportés au marché du travail et à la prestation d'assurance-maladie par des sociétés privées prennent le pas sur la réalisation des droits au travail et à la santé. De même, dans le contexte du marché international, les denrées alimentaires sont définies comme un objet de spéculation et non comme une nécessité de base. Certains États ont été contraints de réduire leurs investissements dans les programmes sociaux, en raison des conditions absurdes dont les prêts proposés par les institutions de Bretton Woods étaient assortis, ce qui a provoqué des protestations et une instabilité sociale dans de nombreux pays, y compris dans certaines nations « exemplaires » du système capitaliste. Plus d'un milliard d'individus vivent dans l'extrême pauvreté et, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le nombre de chômeurs a augmenté de 34 millions entre 2007 et 2009. Il est clair que, pour qu'il soit possible de faire véritablement reculer la faim et les inégalités et d'offrir à chacun un travail décent, les modèles de développement doivent reposer sur une approche plus humaniste. Cela passe

par une répartition équitable des biens économiques; des systèmes de protection sociale solides; des politiques d'intégration sociale adaptées à la réalité de la situation de chaque pays et élaborées selon un processus participatif; la constitution de capacités au plan local; l'autonomisation des femmes; la garantie de l'égalité des chances pour les populations marginalisées.

61. La Commission du développement social, qui sera bientôt présidée par la République bolivarienne du Venezuela, accordera la priorité à l'élimination de la pauvreté. L'expérience acquise par le Venezuela dans ce domaine, à commencer par l'accomplissement presque total des objectifs du Millénaire, pourra servir d'incitation et d'exemple lors des délibérations de la Commission. Le Gouvernement a consacré 60 % des recettes budgétaires nationales aux investissements sociaux, dans le but d'offrir à la population un système de sécurité sociale universelle. Les réalisations du Gouvernement bolivarien dans le domaine social ont entraîné une réduction rapide et massive du taux de pauvreté, passé de 49 % 1998 à 24 % en 2009, cependant que le chômage a été ramené de 15 à 7 % sur la même période.

62. La participation des communautés est essentielle aux yeux du Gouvernement. La constitution rend impérative une démocratie sans exclusive, qui implique la participation de tous les citoyens à la préparation et à la mise en oeuvre des politiques et programmes publics. Les récentes élections parlementaires ont suscité une participation historique, démontrant la vigueur de la démocratie dans le pays. Les engagements pris, contraignants d'un point de vue moral, seront tenus grâce à une approche participative de la gouvernance, composante clef du succès en la matière.

63. **M. Al-Nasser** (Qatar) dit que l'individu est à la base du développement social durable. Le Qatar a donc instauré des mécanismes institutionnels pour remédier aux difficultés auxquelles font face divers groupes de la société et le programme Qatar National Vision 2030 a été conçu dans l'optique des objectifs du Millénaire. Ce programme repose sur quatre piliers, dont le deuxième n'est autre que le développement social, seul à même de préserver et de soutenir la famille, de favoriser l'accroissement du rôle des femmes dans la société et d'encourager leur participation à la prise de décisions économiques et politiques. À cette fin, le

Qatar élabore actuellement sa première Stratégie nationale de développement (2010-2015).

64. Le Qatar a déjà beaucoup accompli en matière de promotion du bien-être de l'individu et de la famille. Des recherches sont actuellement menées, qui portent sur les groupes marginalisés d'un point de vue économique. Un projet de stratégie sur la famille a été formulé. Le Qatar accueille en outre de nombreuses conférences régionales et internationales, consacrées à divers enjeux du développement, notamment social. Afin de promouvoir sa Vision nationale 2030, le Qatar, en collaboration avec le secteur privé et des organisations de la société civile, met en oeuvre des initiatives visant à favoriser le développement social à l'échelle nationale. Dans cette quête, mais aussi dans celle du développement économique, le principe de responsabilité sociale demeure primordial. À cette fin, le Qatar a accueilli plusieurs conférences sur ce thème, qui ont notamment abordé la responsabilité sociale des entreprises.

65. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays a fait des progrès dans les domaines du handicap, du vieillissement, de l'éducation, de la promotion de l'emploi et de la réforme des soins de santé, honorant ainsi les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Les campagnes menées au nom des personnes handicapées ont conduit à la création un peu partout dans le pays de centres de vie indépendants locaux qui, pour nombre d'entre eux, reçoivent le soutien du Ministère de l'éducation sous diverses formes (enseignement de compétences et sensibilisation à certains systèmes). Les familles d'enfants handicapés reçoivent également un appui considérable.

66. Les États-Unis – premier donateur bilatéral s'agissant du secteur de l'éducation – assurent la promotion de l'accès à l'éducation de tous les enfants et de programmes scolaires adaptés à l'évolution du marché mondial du travail. L'aide au développement se concentre sur la création d'outils d'évaluation peu coûteux pour promouvoir l'acquisition précoce de la lecture et du calcul, ainsi que sur le développement des partenariats entre des universités des États-Unis et des universités de pays en développement, afin de susciter des innovations à l'appui du développement économique et social.

67. On dénombre aujourd'hui 1,5 milliard de jeunes dans le monde – pour la plupart dans les pays en

développement –, que les États-Unis considèrent comme des partenaires, des leaders et des innovateurs, aptes à trouver des solutions aux enjeux de portée mondiale tels que le terrorisme, les changements climatiques, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'éducation, la sécurité alimentaire et la santé : le Département d'État a mis sur pied une équipe spéciale chargée de la jeunesse, qui veille à ce que des politiques nationales impliquent les jeunes et leur donnent les moyens de participer à cet ensemble de tâches. Dans des dizaines de pays, des programmes d'aide visent à fournir aux jeunes des ressources nécessaires pour mener une vie saine et productive.

68. Plus tôt cette année, le Ministre du travail a animé la première réunion des ministres du travail du Groupe des 20, pendant laquelle les participants ont débattu des effets de la récente crise économique sur l'emploi et fait connaître à leurs homologues les politiques qu'ils avaient mises en œuvre pour créer des emplois et venir en aide aux chômeurs. Les ministres ont approuvé et présenté un ensemble de recommandations axées sur l'accélération de la création d'emplois; le renforcement des systèmes de protection sociale; la promotion de politiques d'emploi pour tous; l'amélioration de la qualité des emplois; la préparation des actifs aux défis du futur.

69. Aux États-Unis, c'est le Ministère de la santé et des services humains qui s'occupe de la protection et du soutien des personnes âgées : son plan d'action stratégique met l'accent sur la nécessité de donner aux personnes âgées les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause au sujet de l'aide à long terme dont elles pourraient avoir besoin; sur la prestation de services à domicile et localement; sur la prévention des mauvais traitements et de l'abandon.

70. Les États-Unis ont fait un pas en avant historique en matière de réforme du système de santé, avec l'adoption d'une loi qui élimine certaines des pratiques les plus nuisibles aux employeurs comme aux employés. Cette loi a entraîné une réduction des cotisations d'assurance-maladie, l'abaissement du coût de cette assurance pour les petites entreprises et les retraités, et elle empêche désormais les compagnies d'assurances de refuser d'octroyer une couverture aux enfants et aux personnes souffrant d'affections préexistantes à la souscription d'un contrat.

71. **M<sup>me</sup> Shinohara** (Japon) observe que, si des progrès notables ont été enregistrés s'agissant de la

protection des groupes sociaux vulnérables, tous les États Membres doivent redoubler d'efforts pour édifier des sociétés sans exclusive, qui respectent la diversité et à la vie desquelles tous les individus puissent participer. Étant donné qu'un cinquième de la population japonaise est âgé de plus de 65 ans, le Gouvernement a pris des mesures pour faire en sorte que cette population puisse mener une vie épanouie et à l'abri du danger. Plus spécifiquement, une loi a été adoptée qui offre aux personnes âgées des choix de vie plus variés, grâce à la prestation d'une aide à la vie indépendante, au renforcement de la coopération entre générations et à la promotion de la participation des personnes âgées à la vie de la communauté.

72. Un comité gouvernemental sur la réforme de la politique relative aux handicapés a été mis sur pied, qui examine le système actuel. Le Japon travaille aussi à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui aura lieu dès que possible. Au niveau régional, le Gouvernement coopère à la levée des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées, au moyen d'activités entreprises dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, organisée sous l'égide de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

73. Une loi est récemment entrée en vigueur, qui rend obligatoire la prestation d'une assistance très complète aux enfants et aux jeunes Japonais, en réponse aux difficultés auxquelles ils se heurtent actuellement (emplois irréguliers, chômage très important et disparités économiques). En application de cette nouvelle législation, il est prévu d'exécuter des programmes axés sur l'éducation, l'aide sociale et l'emploi, afin de promouvoir l'intégration des jeunes dans la société.

74. Le concept d'une « société pour tous » vient compléter l'approche de la sécurité humaine privilégiée par le Japon, qui se concentre sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des individus afin de promouvoir leur participation.

75. Prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, **M. Tarabzoni** (Arabie Saoudite), dit que les questions à l'examen doivent faire l'objet d'une attention particulière compte tenu du lancement récent de l'Année internationale de la jeunesse. La communauté internationale a tardé à prendre conscience que les enjeux sociaux étaient au cœur du

développement. L'accès à l'éducation et à un environnement sain transforme les enfants en agents de changement à l'échelle mondiale. Les délégués des jeunes de plusieurs pays ont déjà commencé à collaborer afin d'être eux-mêmes des vecteurs de changements positifs. Le monde est devenu plus « petit » que jamais. L'Internet et les nouveaux médias offrent des réseaux capables de transformer les possibilités offertes au niveau local en réussites de grande portée. Les principaux succès remportés par les entreprises et les fondations caritatives n'étaient au départ que des rêves lointains, conçus sur le campus d'universités et lors de réunions entre amis, ce qui démontre que l'ambition de parvenir au développement social pour un monde meilleur n'est pas une chimère.

76. Les jeunes constituent plus de 60 % de la population de l'Arabie saoudite et de nombreux efforts sont déployés pour obtenir leur concours dans le cadre de certaines initiatives gouvernementales. Un centre a été créé, qui a pour mission de promouvoir les idées avancées par les jeunes et de faire participer ceux-ci à la prise de décisions; par ailleurs, les étudiants saoudiens contribuent à l'aide internationale – tout récemment encore, ils ont pris part à des opérations de sauvetage au Pakistan – et jouent également un rôle important dans le cadre de l'initiative de dialogue interconfessionnel lancée par le Gouvernement pour battre en brèche aux stéréotypes erronés qui sont colportés; enfin, ils ont récemment participé à un forum organisé en Chine avec des étudiants de ce pays.

77. Le Rapport mondial sur la jeunesse établi par l'ONU est un outil essentiel pour mesurer les progrès de la participation des jeunes partout dans le monde. En tant que dirigeants du futur, les jeunes doivent s'employer à obtenir que les objectifs du Millénaire demeurent une priorité dans leurs pays respectifs.

78. **M. Elshakshuki** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les répercussions négatives des crises financière et économique mondiales sur les pays en développement ont de facto empêché ces pays d'honorer les engagements pris s'agissant du développement durable. De plus, les pays développés n'agissent pas avec assez de détermination pour aider le monde en développement à subvenir aux besoins de ses populations, d'où l'absence de progrès tangibles en matière de recul de la pauvreté, du chômage et des maladies infectieuses.

79. La Jamahiriya arabe libyenne appelle de ses vœux le renforcement de la coopération internationale dans le cadre de la prestation de l'aide publique au développement et de la réduction du fardeau de la dette des pays en développement, en particulier les pays d'Afrique. Elle prie en outre instamment les pays développés de traduire leurs promesses politiques par des mesures concrètes.

80. En tant que signataire d'un certain nombre d'instruments internationaux relatifs au développement durable, la Jamahiriya arabe libyenne a adopté plusieurs politiques dans cette optique. S'agissant de l'accomplissement de l'objectif 1 du Millénaire, par exemple, le Gouvernement a adopté une législation instaurant un certain nombre de programmes d'aide sociale afin de garantir des conditions de vie adéquates à l'ensemble de ses citoyens, une attention particulière étant accordée aux besoins des groupes vulnérables, comme les veuves, les orphelins, les personnes âgées et les pauvres. Plusieurs études ont démontré qu'aucune famille ne souffrait d'extrême pauvreté ou de la faim dans le pays, même si la situation économique des ménages variait de l'un à l'autre. À cet égard, la Jamahiriya arabe libyenne prend des mesures concrètes pour remédier aux faiblesses et aux difficultés constatées, notamment la prestation d'allocations aux familles dans le besoin.

81. S'agissant de l'éducation, la loi stipule que la scolarité – obligatoire jusqu'à la fin du cycle préparatoire – est un droit et un devoir pour tous les Libyens. Le Gouvernement s'emploie à agir en complément du développement technique et scientifique dans ce domaine en renforçant encore les infrastructures éducatives et en apportant son appui à l'enseignement public. Grâce à la gratuité des services de santé primaires, offerts à l'ensemble de la population, un certain nombre de maladies, parmi lesquelles le paludisme et la polio, ont été éradiquées.

82. Le Gouvernement libyen prend acte du rôle important que jouent les personnes handicapées dans la société. À cet égard, un conseil national pour les droits des personnes handicapées a été chargé de faire adopter une législation appropriée et d'améliorer les services qui leur sont offerts. En outre, un Bureau chargé de l'éducation des groupes ayant des besoins spécifiques a été créé avec pour mission de donner effet au projet national d'intégration sociale. En dernier lieu, les initiatives de sensibilisation au handicap et aux

possibilités d'intégration a été entrepris dans des écoles et des universités.

83. Dans le cadre d'un projet national pour l'intégration sociale, un certain nombre de lois ont été adoptées, relatives aux droits des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes qui ont des besoins spécifiques, ainsi qu'un amendement à une loi adoptée en 1999, qui portait sur la prestation de services à toutes les catégories de personnes ayant des besoins spécifiques, parmi lesquels les orphelins et les femmes divorcées. Les lois relatives à la protection des droits des personnes âgées comportent des dispositions leur garantissant des soins et le versement d'une pension de base, même si elles demeurent au sein de leur famille. Celles qui ne sont pas en mesure de continuer à vivre dans leur famille ont la possibilité de résider dans des centres de soins spécialisés, dans lesquels des services de santé, sociaux et psychologiques sont fournis.

84. **M<sup>me</sup> Chamorro** (Nicaragua) dit que l'actuel gouvernement a facilité l'adoption des premières mesures vers l'élimination de la pauvreté dans le pays, grâce au soutien qu'il a apporté à la production agricole et aux petites et moyennes entreprises; à l'octroi de crédits équitables, de semences et d'engrais; en accordant la priorité au soutien économique direct aux femmes travaillant dans les secteurs informels, tant en milieu urbain qu'en zones rurales. Les politiques néolibérales de déréglementation, de privatisation et de restriction de l'État promues par les administrations antérieures ont été remplacées par des politiques qui ont restauré l'exercice du droit à l'éducation et aux soins de santé gratuits, aux transports publics, à l'eau et à l'électricité subventionnés, et qui ont renforcé le rôle de l'État en matière de redistribution des ressources, afin qu'il puisse venir en aide aux pauvres. Des études appuyées par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont établi que le Nicaragua avait atteint l'objectif 1 du Millénaire en réduisant la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim. En outre, sur la base d'un modèle mis en place avec succès à Cuba, le taux d'illettrisme a diminué, passant de 22 à 3 %, et on n'enregistre plus aucun décès dus au paludisme. L'an passé, les exportations ont augmenté de 30 %, ce qui augure bien de la viabilité des progrès enregistrés.

85. Parmi les mesures visant spécifiquement à éliminer la malnutrition des enfants et l'extrême

pauvreté, on peut citer une politique qui fournit aux producteurs agricoles, quelle que soit la taille de leur exploitation, des services leur permettant d'accroître la production de cultures vivrières de base de manière durable, l'octroi de subventions alimentaires et de microcrédit aux femmes et des mesures propres à assurer la sécurité alimentaire aux enfants inscrits dans le primaire ou dans des centres de puériculture. En outre, avec le soutien de Cuba, une enquête nationale a été menée dans le but d'identifier et d'aider les personnes handicapées.

86. Les migrations constituent un problème de portée mondiale, qui exige un dialogue et une coopération au niveau international. Les États ont pour obligation de protéger les droits de l'homme de tous les migrants et la délégalation du Nicaragua condamne donc toutes les mesures qui ont pour effet d'ériger les migrations en infraction. Le meilleur moyen d'endiguer les migrations est d'aider les pays pauvres à créer pour leur population des emplois adéquats, en particulier à l'intention des individus qui ont été exploités et spoliés de leurs ressources par des pays où la richesse est aujourd'hui concentrée. Fondamentalement, les progrès du Nicaragua sur la voie du développement social sont dus à sa participation à l'alliance bolivarienne, qui est une source d'unité, d'intégration et de complémentarité aux Amériques.

87. Prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, **M<sup>me</sup> Panomwon Na Ayutthaya** (Thaïlande) s'étonne des pénuries observées à l'échelle planétaire, dans un monde pourtant interdépendant. Cette contradiction est le reflet du paradoxe suivant : une productivité industrielle significative coexiste avec la famine et la pauvreté. Pourtant, les liens qui unissent tous les pays pourraient aussi être utilisés pour instaurer à l'avenir une économie qui satisfasse aux besoins de tous. Selon l'oratrice, cela permettrait aux êtres humains de mener une vie confortable, sans excès de luxe, ce dernier travers devant être évité afin que les besoins élémentaires du plus grand nombre soient satisfaits. Par contraste, la structure actuelle de l'économie mondiale prive de nombreux individus des moyens matériels nécessaires pour subsister avec dignité et compromet l'accomplissement des objectifs du Millénaire. Ce concept d'une économie pourvoyant aux besoins de la population de sorte que chacun ait ce qu'il lui faut, défendu par la Thaïlande, n'est peut-être pas séduisant aux yeux des marchés, mais s'il était appliqué, les besoins élémentaires de chacun seraient

satisfaits, et une telle approche pourrait être utilisée dans le domaine de l'éducation, des soins de santé, de l'utilisation des ressources naturelles et, c'est le plus important, appliquée aux décisions de la vie quotidienne. Les populations mèneraient une vie plus épanouie et le monde connaîtrait moins de troubles.

88. Prenant elle aussi la parole en tant que déléguée de la jeunesse, **M<sup>me</sup> Rupajivetra** (Thaïlande) dit que la participation des jeunes à la prise de décisions est encouragée, signe qu'on reconnaît enfin que leur contribution peut être importante. À titre d'exemple, les jeunes pourront aider à mettre fin au cycle de la pauvreté si des investissements stratégiques sont consentis dans le domaine de l'éducation. En vérité, le développement des jeunes grâce à l'éducation figure en tête des priorités de son pays depuis 10 ans, comme en témoignent la politique qui consiste à parrainer la gratuité de l'éducation pour tous pendant 15 ans et la prorogation de l'aide financière accordée à l'enseignement professionnel et supérieur. La Thaïlande veille aussi à généraliser l'accès à l'éducation et encourage l'acceptation par la société des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés, car les membres de ces groupes peuvent devenir une force importante de progrès vers l'édification d'une société ouverte à tous.

89. En dépit des progrès réalisés en matière de promotion de la participation des jeunes au développement, ils sont encore nombreux dans le monde à n'avoir malheureusement toujours pas pris conscience qu'il leur appartient de façonner l'avenir et qu'ils ont le potentiel nécessaire pour y parvenir. Il faut donc mieux les sensibiliser à leurs capacités et aux problèmes qui préoccupent l'humanité dans son ensemble, afin de les encourager à y apporter des solutions.

90. En raison des crises économique et financière, observe **M. Beleffi** (Saint-Marin), on aura le plus grand mal à faire reculer la pauvreté, la faim, la malnutrition, le chômage, les inégalités et l'exclusion sociale; en vérité, il faudra peut-être plusieurs années pour reconquérir le terrain cédé dans la lutte contre la pauvreté. En se portant coauteur d'un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale portant sur le développement social, Saint-Marin a réaffirmé sa détermination à éliminer la pauvreté, à favoriser l'intégration sociale et à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables, comme les personnes âgées. Conscient de

la contribution précieuse de celles-ci en termes d'expérience et de culture, le Gouvernement saint-marinais a pris un certain nombre de mesures visant à ce qu'elles soient pleinement intégrées dans la société; en 2008, il a notamment adopté une charte garantissant leurs droits.

91. Saint-Marin accorde une attention particulière à la cellule familiale, pierre angulaire de la société, et le Gouvernement a adopté une législation qui prévoit des mesures sociales d'incitation au développement de la famille. En 2008, il a également ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif; enfin, en complément de lois et d'initiatives qui remontent à 1991 et qui ont pour but de promouvoir et de protéger les droits des personnes handicapées, il a créé un comité qui a pour mission de promouvoir l'intégration sociale.

92. **M. Benmehidi** (Algérie) dit que, 15 ans après la tenue du Sommet mondial pour le développement social, la communauté internationale demeure résolue à placer l'individu au centre du développement. Elle a pris des mesures importantes en vue d'atteindre les objectifs fixés au niveau mondial, comme l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Ces avancées restent toutefois insuffisantes. De plus, elles sont menacées par les effets des crises énergétique, alimentaire, économique et financière et par les changements climatiques, qui se combinent pour affaiblir les mécanismes de protection sociale et aggraver la pauvreté. La délégation algérienne souscrit donc à l'analyse présentée par le Secrétaire général (rapport publié sous la cote A/65/168), ainsi qu'aux conclusions du débat de haut niveau qui s'est tenu lors de la quarante-huitième session de la Commission du développement social.

93. Lors du quinzième Sommet de l'Union africaine, en juillet 2010, les dirigeants africains, aux prises avec une progression du chômage et des pandémies prolongées, ont adopté un certain nombre de documents importants en matière de lutte contre la pauvreté et le chômage.

94. Grâce à la stabilisation des paramètres macroéconomiques et aux programmes d'assistance sociale du Gouvernement, l'Algérie a progressé dans le domaine du développement social. Les dépenses

sociales consenties annuellement par l'État en faveur des catégories défavorisées – plus précisément les personnes handicapées, les personnes âgées indigentes, les orphelins, les jeunes exposés à des risques, les personnes en détresse et les nécessiteux – représentent près de 12 % du PIB. Cette aide prend diverses formes : versements directs aux personnes handicapées, prise en charge des orphelins, des jeunes en danger et des personnes âgées indigentes par des institutions, ou projets de travaux publics à fort coefficient de main-d'œuvre. Entre 2005 et 2009, le taux de chômage a ainsi été ramené de près de 15 % à tout juste plus de 10 %.

95. Le développement social continuera d'être une priorité du prochain programme quinquennal de l'Algérie. Pour lutter contre le chômage, il est prévu de consacrer des sommes importantes à la création d'emplois à l'intention des diplômés du supérieur et à la création de microentreprises. Dans le cadre de ce programme, la construction de logements neufs en remplacement de l'habitat précaire en zones rurales est également prévue.

96. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) se félicite de la communauté de vues dont ont fait preuve les États Membres lors du récent Sommet sur les objectifs du Millénaire. Les décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg demeurent déterminantes et inspirent l'action menée au plan national dans le domaine du développement social, comme en témoigne le débat de haut niveau organisé lors de la célébration du quinzième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, pendant la quarante-huitième session de la Commission du développement social.

97. La Commission doit continuer d'assurer une coordination efficace de la coopération internationale en matière de vieillissement, de soutien à la jeunesse, de renforcement du rôle de la famille et d'égalité des chances pour les personnes handicapées. Il est important qu'elle intensifie son action, car c'est une instance particulièrement adaptée à un dialogue constructif entre tous les groupes d'États au sujet des principaux enjeux du développement social.

98. En dépit de la crise économique, le Gouvernement de la Fédération de Russie a maintenu l'aide sociale à un niveau approprié. L'exécution de projets nationaux de très grande envergure dans le domaine social, et au titre des soins de santé, de l'éducation, de la construction de logements et de l'emploi, aura lieu comme prévu, ce qui devrait permettre à la Fédération de Russie de rejoindre les pays qui figurent en tête du classement établi sur la base des indicateurs de la qualité de vie. Le soutien à la famille et le souci de venir en aide à ceux qui sont vulnérables dans la société, comme les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées demeurent des priorités.

99. L'orateur se félicite de la décision de l'ONU de proclamer 2010 Année internationale de la jeunesse. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà a inspiré à divers égards la politique russe en faveur des jeunes. En Russie, c'est 2009 qui avait été proclamée Année de la jeunesse : elle a été marquée par des activités visant à permettre aux jeunes d'exploiter leur potentiel professionnel et créatif, à leur inculquer des concepts moraux, à promouvoir auprès d'eux un style de vie sain et le sens civique, mais aussi à leur transmettre les idéaux de la paix et de la compréhension entre les peuples. Ces divers thèmes ont aussi servi de base à l'élaboration d'un programme spécial destiné aux jeunes de Russie, qui sera exécuté de 2011 à 2015.

100. Conformément aux recommandations formulées lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, les personnes âgées ont reçu une assistance sous diverses formes en Fédération de Russie. En 2009, les pensions de retraite ont été augmentées en moyenne de 35 %, et une augmentation similaire est prévue pour 2010. Il a ainsi été possible d'éliminer la pauvreté parmi les retraités. On s'efforce actuellement d'améliorer les soins de santé dont bénéficient les personnes âgées.

101. Dans le cadre des préparatifs de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par la Fédération de Russie, plusieurs initiatives sont en cours, qui visent à garantir aux personnes handicapées les mêmes chances que les autres dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, et à lever les obstacles qui les empêchent d'avoir accès à l'ensemble des infrastructures et des services existants dans le pays.

*La séance est levée à 18 h 5.*